

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020

N° DEL 2020.10.01/106

Thème: CULTURE 2

Objet: Remboursement des frais des intervenants pour les conférences bénévoles.

#### Convocation:

Date: 24/09/2020

Affichage: 24/09/2020

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice: 33

Présents: 28

Nombre de suffrages

exprimés: 32

légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1<sup>er</sup> étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA.** 

Le jeudi 1er octobre 2020 à 18h00 le conseil municipal

## **Étaient Présents:**

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON.

### Étaient représentés:

Christian JULLIEN donne pouvoir à Claire BARNÉOUD; Corinne FAURE-BRAC donne pouvoir à Christian FERRUS; Brigitte LASSERRE donne pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI; Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ;

#### Absents excusés:

Christian JULLIEN, Corinne FAURE-BRAC, Brigitte LASSERRE, Florian DAZIN, Francine DAERDEN.

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS ENREGISTRÉ LE

1 5 OCT. 2020 SOUG-PREFECTURE DE BRIANÇON

# Rapporteur: Catherine VALDENAIRE

Dans le but de permettre la venue d'auteurs, artistes, comédiens, musiciens, conférenciers et autres invités professionnels intervenant de manière bénévole dans le cadre des actions du service culture de la ville de Briançon (Médiathèque « la Ruche », Archives municipales et centre d'Art contemporain), il est proposé de mettre en place un protocole de remboursement des frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Dans un double souci de simplification des formalités à accomplir pour le remboursement, il vous est proposé de mettre en œuvre :

Une indemnisation au réel comprenant :

- Les déplacements des intervenants (voiture, train...) ; Les remboursements des frais de transport en voiture/moto sont calculés sur la base du barème fiscal kilométrique ;
- Les frais d'hébergement;
- Les frais de repas.

La prise en charge des frais de transport, des frais de restauration et d'hébergement se fait :

- Soit par remboursement sur présentation de pièces justificatives ;
- Soit par bon de commande émis par le service culture de la commune si l'intervenant désire que nous nous chargions de la réservation de l'hébergement, du restaurant et des transports.

Dans le cas où les intervenants engagent les frais eux-mêmes ils devront signer une attestation de frais (en annexe) et adjoindre pour le remboursement les justificatifs suivants :

- Transport : copie de la carte grise du véhicule utilisé, originaux des billets de train, originaux des tickets de péages ;
- Restauration: facture correspondant au repas;
- Hébergement : facture.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver ce protocole de remboursement des frais ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 32 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

CULTURE 2 DEL 2020.10.01/106

PUBLIÉ LE 14 OCT. 2020

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

1 ----



# CONSEIL MUNICIPAL DU 01/10/2020 PIÉCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION CULTURE 2 DEL 2020.10.01/106

# ATTESTATION POUR DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS

Nom de l'intervenant :
N° de SIRET:
Domicilié à :
Service ou a eu lieu l'intervention
Thème ou objet de l'intervention
Date de l'intervention :
Toute demande de remboursement devra impérativement être accompagnée des justificatifs suivants:
<ul> <li>Si voyage en train, transport en commun: <ul> <li>Billet.</li> </ul> </li> <li>Si voyage en véhicule personnel: <ul> <li>Carte grise;</li> <li>Tickets d'autoroute le cas échéant.</li> <li>Tickets de stationnement le cas échéant.</li> </ul> </li> <li>Pour les frais d'hébergement: <ul> <li>Facture acquittée précisant le nombre de nuitées et la date.</li> </ul> </li> <li>Pour les frais de restauration: <ul> <li>Facture ou tickets précisant la date et le montant.</li> </ul> </li> <li>Un relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'intervenant.</li> </ul>
J'atteste que dans le cadre de mon intervention ci-dessus mentionnée j'ai engagé les frais détaillés ci-après pour les montants suivants :
Moyen de transport utilisé
$\square$ Train, transport en commun,
Montant des frais de transports avancés :
□ Véhicule personnel
o Puissance fiscale
o Nombre de kilomètre effectués
o Péage □ OUI - □ NON
Montant des frais de péage avancés:

Hébergement et restauration	
Hébergement □ OUI - □ NON	
o Nombre de nuitées	
Montant des frais d'hébergement avancés :	
Restauration □ OUI - □ NON	
o Nombre de repas	
Montant des frais de restauration avancés:	
Autres frais : (Détailler et joindre les justificatifs)	
Montant des frais avancés :	
Fait pour servir et valoir ce que de droit	
Fait à le le	
	Signature
Partie réservée à la Mairie	
Récapitulatif des frais remboursés :	
Transport:	
Hébergement :	
Restauration:	
Autres frais :	
Montant total remboursé :	